

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

Délibération  
n° 2012.07. 88.B

Tri et  
conditionnement des  
produits issus de la  
collecte sélective :  
appel d'offres ouvert

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.07. 88.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRI ET CONDITIONNEMENT DES PRODUITS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE :  
APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché relatif au tri et au conditionnement des produits issus de la collecte sélective arrive à échéance le 28 décembre 2012.

La collecte sélective en porte à porte sur la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême doit être effectuée dans le but de fournir des produits recyclables conformes aux cahiers des charges des repreneurs désignés par le GrandAngoulême. Cette mission doit être effectuée dans le but de valoriser un maximum de ces produits et de limiter au minimum les refus de tri, dont l'élimination sera à la charge du prestataire.

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commandes sans minima et maxima, mais avec une indication d'une estimation en rapport avec les évolutions des tonnages actuels constatés et des nouvelles filières éventuelles, soit environ 6 000 tonnes par an.

Les modalités d'arrêt de cette prestation seront intégrées au marché pour permettre le transfert de cette prestation au futur centre de tri commun du GrandAngoulême et de Calitom, en cours de création à Mornac.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché ayant pour objet le tri et le conditionnement des produits issus de la collecte sélective.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le marché est estimé à environ 1 230 000 € HT la première année.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Je vous propose

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRÉCISER** que :

- la durée du marché est d'un an et trois jours à compter du 29 décembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2013,
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe Déchets Ménagers - articles 611 - rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>